

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre **24220** 

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance: Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

Assistaient également: Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine : Structures Arts plastiques et visuels

Véronique VILLEMONTEIX présente le dossier.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux arts plastiques et visuels et dans le respect des engagements pris au titre du Contrat de filière Arts plastiques et visuels, signé entre l'Etat, la Région et le réseau Astre, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte un soutien à la mise en œuvre des programmes annuels d'activité de structures de soutien à la création et diffusion de l'art contemporain.

Dans le cadre de ses actions culturelles dans le domaine des arts plastiques et visuels (expositions, médiations, ateliers, année des Arts...).

La Ville de Bressuire sollicite auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention d'un montant de 14 406€ TTC, soit 20 % du budget global (70 847 € TTC) de toutes les actions menées sur 2025 avec les charges du personnel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 14 406 € TTC (20% du budget global).
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

BR

Le Maire,

mmanuelle MENARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secréta de séance,

Bérangère BAZANTAY